

COTISATIONS 2025 au SNFOLC53

La cotisation se calcule de la façon suivante (hors forfaits) :

<p style="text-align: center;"> $\boxed{\text{nombre de timbres dus}^*} \times \boxed{\text{prix du timbre mensuel}^{**}} + 13 = \boxed{\text{montant de la cotisation}}$ </p> <p style="text-align: center;"> <small>prix de la carte annuelle (indivisible)</small> </p>	<p>Rappel : les cotisations syndicales sont déductibles des impôts (droit à crédit d'impôt pour les non imposables) à hauteur de 66% de leur montant.</p> <p>Donc : seulement 1/3 du montant de votre cotisation est à votre charge (soit 34 € seulement pour une cotisation de 100 €).</p> <p>Si vous n'êtes pas imposable, le fisc vous fait un chèque de 66€.</p>
<p>* le <u>nombre de timbres dus</u> est proportionnel au temps de travail effectué (voir tableau correspondant).</p> <p>** le <u>montant du timbre</u> est indiqué dans la grille ci-dessous.</p>	

L'adhésion au SNFOLC vous donne automatiquement accès aux **journaux du syndicat et de notre fédération**, la FNEC-FP-FO. Elle inclut, également, **une protection juridique professionnelle** (dans des situations bien précises) et vous rend membre de **l'association FO de consommateur (l'AFOC)** et ceci **SANS** supplément de cotisation !

Nombre de timbres dus :

Temps partiels (en %)	0 à 10 %	10,1 à 20 %	20,1 à 27,5 %	27,6 à 35 %	35,1 à 45 %	45,1 à 52,5 %	52,6 à 60 %	60,1 à 70 %	70,1 à 77,5 %	77,6 à 85 %	85,1 à 95 %	95,1 à 100 %
Nombre de timbres dus	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Prix du timbre mensuel :

Remarque : Le montant du timbre dépend de votre indice de rémunération (celui qui figure sur votre fiche de paie).

Grade (= Classe) et Corps	Ech 1	Ech 2	Ech 3	Ech 4	Ech 5	Ech 6	Ech 7	Ech 8	Ech 9	Ech 10	Ech 11
Chaire supérieure	20,34	21,45	22,86	24,15	25,05	HEA-1 26,85	HEA-2 27,90	HEA-3 29,31	HEB-1 29,31	HEB-2 30,54	HEB-3 32,16
Classe Exceptionnelle : agrégés	25,05	HEA-1 26,85	HEA-2 27,90	HEA-3 29,31	HEB-1 29,31	HEB-2 30,54	HEB-3 32,16				
Agrégé Hors classe	22,86	24,15	25,05	HEA-1 26,85	HEA-2 27,90	HEA-3 29,31	-	-	-	-	-
Agrégé Classe normale	13,65	15,09	15,54	16,41	17,52	18,69	19,92	21,45	22,86	24,15	25,05
Classe Exceptionnelle : Certifiés, PEPS, CPE	21,00	22,20	23,40	25,05	HEA-1 26,85	HEA-2 27,90	HEA-3 29,31	-	-	-	-
Hors-classe : Certifié, PEPS, CPE, DCIO	17,85	18,87	20,19	21,60	23,04	24,33	24,78	-	-	-	-
Classe normale : Certifié, PEPS, CPE, Psy-EN	11,85	13,38	13,59	13,98	14,43	14,91	15,72	16,86	17,85	19,02	20,34

Remarque : stagiaires n'ayant pas bénéficié d'un reclassement : cotisation annuelle forfaitaire : 140 €

	i = 354	i = 367	i = 388	i = 407	Si votre indice ne figure pas dans cette liste, la formule de calcul est : indice x 0,03						
Contractuel enseignant, PEGC et personnel de labo (i = indice majoré)	10,62	11,01	11,64	12,21							
AESH - AED	Cotisation annuelle : ½ temps = 40 € ; plein-temps = 50 €										
Retraité Certifié Cl. Normale Cotisation annuelle = 110 €	Retraité Certifié Hors Classe Cotisation annuelle = 121 €				Retraité Agrégé Cotisation annuelle = 137 €				Retraité Contractuel Cotisation annuelle = 78 €		

COTISATIONS 2025 au SNFOLC 53

BULLETIN d'ADHESION ou de RE-ADHESION (à remplir obligatoirement)

Merci de renseigner très précisément, chaque année, les rubriques suivantes

(À retourner au syndicat départemental : UD-FO53 (SNFOLC) – 6 Rue Souchu Servinière – 53000 LAVAL
ou, en cas de paiement par virement, par mail à : snfolc53@gmail.com)

NOM et Prénom : **né(e) le** :

Adresse personnelle : n° et rue

Code postal et Ville :

Tél (mobile de préférence) :

Mail (privé de préférence) :

Au 1^{er} janvier vous êtes (entourez ou surlignez la situation qui vous correspond) :

- **Enseignant / CPE Contractuel** : CDI – CDD - Retraité ; **Indice** : (il est indiqué sur votre fiche de paie)

- **Enseignant / CPE Titulaire** : poste fixe - TZR - Stagiaire - Retraité

Corps, classe : Échelon :

Discipline :

- **AED, AVS, AESH. Indice** : (il est indiqué sur votre fiche de paie)

- **A Temps partiel ?** (si oui, indiquez le % - il est indiqué sur votre contrat)

Affectation (établissement, ville) :

Affectation complémentaire (éventuellement) :

TZR, Contractuels : établissement de rattachement administratif :

AESH : PIAL de rattachement :

Nombre de chèques (indiquez la période d'encaissement à leur verso) : Montant total :

ou Dates et montants des virements :

**Tous les chèques (à l'ordre du SNFOLC 53) doivent être datés du jour de leur établissement.
Le mois indiqué pour l'encaissement sera respecté (pas d'encaissement en Août).
Attention tous les chèques doivent pouvoir être encaissés sur la même année civile.**

**Virements : SNFOLC 53 – 6 rue Souchu Servinière – 53000 LAVAL -
IBAN : FR76 3004 7142 3400 0251 8660 190 ; Code BIC : CMCIFRPPXXX**

RGPD - Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 - Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNFOLC national et SNFOLC 53. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans. Elles sont destinées exclusivement à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snfolc53@gmail.com

Vu et pris connaissance le :

.....

Signature (obligatoire) :

Cadre réservé à la trésorerie :

Date d'adhésion :	n° de carte :	enregistrement adhésion	C	F	Tr	GI
-------------------------	---------------------	-------------------------	---	---	----	----

Nombre de timbres dus : , prix du timbre : montant dû :

montant total des chèques/virements :

Calcul de votre cotisation, au verso >>>